



COTISATION SYNDICALE

SANTE SOCIAUX
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Comment est calculé le montant de la cotisation mensuelle d'un adhérent à la CFDT ?

La cotisation mensuelle d'un salarié est égale à 0,75% de son salaire annuel net imposable divisé par 12.

Exemple :

- Pour un salaire annuel net imposable de 14 400€ (base mensuelle de 1 200€), la cotisation mensuelle est égale à 0,75%, soit 9€ ;
- Pour un salaire annuel net imposable de 10 800 € (base nette mensuelle de 900€), la cotisation mensuelle est égale à 0,75%, soit 6,75€.

Exemple :

L'adhérent imposable, qui au terme d'une année aura réglé 108€ de cotisations, bénéficiera d'une réduction d'impôts de 71,28€, ramenant sa cotisation réelle à 36,72€.

En application du code des impôts, l'adhérent voit sa cotisation réduite de 66%.

Si vous n'êtes pas imposable, le Trésor Public vous fera un chèque du même montant, en crédit d'impôt. Un argument de plus pour adhérer et faire adhérer vos collègues !

N'oubliez pas de joindre à votre déclaration l'attestation du syndicat mentionnant le montant et la date du versement. À défaut, la réduction d'impôt ne sera pas accordée.

Si vous souscrivez votre déclaration par internet, conservez le reçu délivré par votre syndicat. Vous le produirez à la demande de l'administration fiscale.

Adhérez à la CFDT, c'est simple !
sur internet et auprès de votre représentant CFDT.



Cfdt-sante-sociaux.fr



SANTE SOCIAUX
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

JE SUIS, JE DEVIENS

FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

GRILLE DE RECLASSEMENT CATÉGORIE A

Cadre de santé paramédical



CFDT-SANTE-SOCIAUX.FR

En 2016 et 2017 c'est l'augmentation réelle du salaire. Conséquence du transfert d'une partie des primes en point d'indice (3 points + 1 point pour compenser la hausse des charges en 2016 et 4 points + 1 point pour compenser la hausse des charges en 2017).

Je suis...

Situation AVANT revalorisation du 1er janvier 2016			
Éch	Durée	IM	€
1er	1 an	443	2051,18
2e	2 ans	451	2088,22
3e	2 ans	473	2190,08
4e	2 ans	493	2282,69
5e	3 ans	518	2398,44
6e	3 ans	542	2509,57
7e	3 ans	567	2625,32
8e	3 ans	590	2731,82
9e	3 ans	613	2838,31
10e	3 ans	636	2944,81
11e		658	3046,67

Je deviens...

Revalorisation au 1er janvier 2016		
IM	Gain pts	Gain €
447	4	0
455	4	0
477	4	0
497	4	0
522	4	0
546	4	0
571	4	0
594	4	0
617	4	0
640	4	0
662	4	0

Revalorisation au 1er janvier 2017		
IM	Gain Pts	Gain €
454	7	9,26
462	7	9,26
484	7	9,26
503	6	4,63
528	6	4,63
552	6	4,63
583	12	32,41
600	6	4,63
627	10	23,15
646	6	4,63
668	6	4,63

Revalorisation au 1er janvier 2018		
IM	Gain Pts	Gain €
457	3	13,89
465	3	13,89
487	3	13,89
506	3	13,89
531	3	13,89
555	3	13,89
586	3	13,89
603	3	13,89
630	3	13,89
649	3	13,89
674	6	27,78

Revalorisation au 1er janvier 2019		
IM	Gain Pts	Gain €
460	3	13,89
470	5	23,15
494	7	32,41
515	9	41,67
539	8	37,04
561	6	27,78
589	3	13,89
612	9	41,67
640	10	46,30
652	3	13,89
680	6	27,78



SANTE SOCIAUX
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COTISATION SYNDICALE

Comment est calculé le montant de la cotisation mensuelle d'un adhérent à la CFDT ?

La cotisation mensuelle d'un salarié est égale à 0,75% de son salaire annuel net imposable divisé par 12.

Exemple :

- Pour un salaire annuel net imposable de 14 400€ (base mensuelle de 1 200€), la cotisation mensuelle est égale à 0,75%, soit 9€ ;
- Pour un salaire annuel net imposable de 10 800 € (base nette mensuelle de 900€), la cotisation mensuelle est égale à 0,75%, soit 6,75€.

Exemple :

L'adhérent imposable, qui au terme d'une année aura réglé 108€ de cotisations, bénéficiera d'une réduction d'impôts de 71,28€, ramenant sa cotisation réelle à 36,72€.

En application du code des impôts, l'adhérent voit sa cotisation réduite de 66%.

Si vous n'êtes pas imposable, le Trésor Public vous fera un chèque du même montant, en crédit d'impôt. Un argument de plus pour adhérer et faire adhérer vos collègues !

N'oubliez pas de joindre à votre déclaration l'attestation du syndicat mentionnant le montant et la date du versement. À défaut, la réduction d'impôt ne sera pas accordée.

Si vous souscrivez votre déclaration par internet, conservez le reçu délivré par votre syndicat. Vous le produirez à la demande de l'administration fiscale.

Adhérez à la CFDT, c'est simple !
sur internet et auprès de votre représentant CFDT.



Cfdt-sante-sociaux.fr



SANTE SOCIAUX
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

JE SUIS, JE DEVIENS

FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

GRILLE DE RECLASSEMENT CATÉGORIE A

Cadre de santé supérieure paramédical



CFDT-SANTE-SOCIAUX.FR

En 2016 et 2017 c'est l'augmentation réelle du salaire. Conséquence du transfert d'une partie des primes en point d'indice (3 points + 1 point pour compenser la hausse des charges en 2016 et 4 points + 1 point pour compenser la hausse des charges en 2017).

Je suis...

Situation AVANT revalorisation du 1er janvier 2016			
Éch	Durée	IM	€
1er	2 ans	550	2546,50
2e	2 ans	572	2648,36
3e	3 ans	598	2768,74
4e	3 ans	630	2916,90
5e	3 ans	662	3065,06
6e	3 ans	698	3231,74
7e		734	3398,42

Je deviens...

Revalorisation au 1er janvier 2016		
IM	Gain pts	Gain €
554	4	0
576	4	0
602	4	0
634	4	0
666	4	0
702	4	0
738	4	0

Revalorisation au 1er janvier 2017		
IM	Gain Pts	Gain €
560	6	4,63
588	12	32,41
608	6	4,63
640	6	4,63
678	12	32,41
714	12	32,41
744	6	4,63

Revalorisation au 1er janvier 2018		
IM	Gain Pts	Gain €
563	3	13,89
591	3	13,89
611	3	13,89
643	3	13,89
681	3	13,89
717	3	13,89
754	10	46,30

Revalorisation au 1er janvier 2019		
IM	Gain Pts	Gain €
566	3	13,89
593	2	9,26
618	7	32,41
650	7	32,41
684	3	13,89
720	3	13,89
764	10	46,30